



Délibération n°2022-64 du 14 juin 2022

OBJET – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Emeric SALLE

Annexe : tableau des emplois

Le 14 juin 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 juin 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSET, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élis FAURE, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à Mme Marine MICHEL,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Annie ASTIER-CONVERSET,
M. André MARTIN à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENAIRE,
M. Patrick MICHEL à M. Christian JULLIEN,
Mme Muriel PAYAN à Mme Élis FAURE,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Arnaud MURGIA,
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 en date du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 2 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 07 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 07 juin 2022 ;

Considérant la nécessité pour le pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais, de créer un emploi permanent d'adjoint du patrimoine, sur des fonctions d'agent d'accueil et de médiation, partagé entre la médiathèque et le Centre d'Art Contemporain de Briançon, pour adapter les capacités d'accueil des deux structures aux besoins ;

Considérant la nécessité pour le pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais, de créer un emploi permanent d'Assistant territorial d'enseignement artistique (grade d'assistant ou d'assistant principal de 2eme classe) à temps non complet 8/20^e pour pérenniser le poste de professeur de danse jusqu'alors couvert par un contrat de prestation de service ;

Considérant la nécessité pour le pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais, de pérenniser, au vu de l'activité restée soutenue, 3 emplois non permanents créés en 2019 : 2 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale, et 1 emploi d'agent social ;

Considérant la nécessité pour le service Gestion et valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Briançonnais de transformer un emploi permanent d'adjoint technique en emploi permanent d'agent de maîtrise pour permettre la nomination d'un agent qui a réussi le concours et occupe des fonctions correspondant à ce cadre d'emploi.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide** la création, au sein du Pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais :
 - d'un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet,
 - d'un emploi permanent à temps non complet 8/20^e d'assistant territorial d'enseignement artistique, grade d'assistant d'enseignement ou d'assistant d'enseignement principal de 2eme classe,
- **Transforme**, au sein du Pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais :
 - Deux emplois non permanents d'auxiliaire de puériculture de classe normale en deux emplois permanents d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
 - Un emploi non permanent d'agent social en un emploi permanent d'agent social.
- **Transforme**, au sein du Pôle « Développement Durable et Transition Ecologique » de la Communauté de Communes du Briançonnais, un emploi permanent d'adjoint technique en un emploi permanent d'agent de maîtrise.
- **Approuve**, le tableau des emplois annexé,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 17 JUIN 2022
Date affichage : 17 JUIN 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANCONNAS

AR Prefecture

005-240500439-20220614-2022-04-058
 Reçu le 17/06/2022
 Publié le 17/06/2022

Après délibérations du

14/06/2022

		Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité			Pôle Développement durable et Transition			Pôle Ressources			Total +	Total	Total ETP
Filières	Cadre d'emploi	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP			
Permanents																
Hos filière													1,00			1,00
Collaborateur de cabinet													1,00			1,00
Total (vide)													1,00			1,00
Administrative				10,50			8,00			2,75			17,75			39,00
A	Attaché															
	Attaché			0,50			2,00						5,00			7,50
	Attaché principal			1,00			1,00						2,00			4,00
	Total Attaché			1,50			3,00						7,00			11,50
B	Rédacteur															
	Rédacteur						2,00			0,75			1,00			3,75
	Rédacteur principal de 1ère cl.			1,00									1,00			2,00
	Rédacteur principal de 2ème cl.												2,00			2,00
	Total Rédacteur			1,00			2,00			0,75			4,00			7,75
C	Adjoint administratif															
	Adjoint administratif - C1			5,00			3,00						4,75			12,75
	Adjoint administratif principal de 1ère cl. - C3			1,00						2,00			1,00			4,00
	Adjoint administratif principal de 2ème cl. - C2			2,00									1,00			3,00
	Total Adjoint administratif			8,00			3,00			2,00			6,75			19,75
Technique				6,20			7,00	1	1	35,18			9,00	1	1	57,38
A	Ingénieur															
	Ingénieur						3,00			1,00			1,00			5,00
	Ingénieur principal						1,00			1,00						2,00
	Total Ingénieur						4,00			2,00			1,00			7,00
B	Technicien															
	Technicien territorial						2,00			2,00			3,00			7,00
	Technicien principal de 1ère cl.						1,00						2,00			3,00
	Technicien principal de 2ème cl.									2,00			1,00			3,00
	Total Technicien						3,00			4,00			6,00			13,00
C	Adjoint technique															
	Adjoint technique			2,20					1	15,18					1	17,38
	Adjoint technique principal de 1ère cl. - C3									7,00			1,00			8,00
	Adjoint technique principal de 2ème cl. - C2			3,00						2,00						5,00
	Total Adjoint technique			5,20					1	24,18			1,00		1	30,38

AR Prefecture																
Filières	Cadre d'emploi	Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité			Pôle Développement durable et Transition			Pôle Ressources			Total	Total	Total ETP
		+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+		
C	Agent de maîtrise															
	Agent de maîtrise			1,00				1		2,00			1,00	1		4,00
	Agent de maîtrise ppal									3,00						3,00
	Total Agent de maîtrise			1,00				1		5,00			1,00	1		7,00
Culturelle		2		37,25										2		37,25
A	Bibliothécaire															
	Bibliothécaire			2,00												2,00
	Total Bibliothécaire			2,00												2,00
	Professeur d'enseignement artistique															
	Professeur d'ens. artistique de cl. normale			3,00												3,00
	Professeur d'enseignement artistique hors cl.			3,00												3,00
	Total Professeur d'enseignement artistique			6,00												6,00
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques															
	Assistant de conserv. du patrimoine et des bib.			4,00												4,00
	Assistant de conserv. du patrimoine et des bib. principal 1ère cl.			2,00												2,00
	Assistant de conserv. du patrimoine et des bib. principal 2ème cl.			1,00												1,00
	Total Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques			7,00												7,00
	Assistant d'enseignement artistique															
	Assistant enseignement artistique	1		5,70										1		5,70
	Assistant EA principal de 1ère cl.			10,20												10,20
	Assistant EA principal de 2ème cl.			2,35												2,35
	Total Assistant d'enseignement artistique	1		18,25										1		18,25
C	Adjoint du patrimoine															
	Adjoint du patrimoine	1		4,00										1		4,00
	Total Adjoint du patrimoine	1		4,00										1		4,00
Sociale		1		15,00										1		15,00
A	Assistant socio éducatif															
	Assistant socio-éducatif de seconde cl.			3,00												3,00
	Total Assistant socio éducatif			3,00												3,00
B	Educateur de jeunes enfants															
	Educateur de jeunes enfants			4,00												4,00
	Educateur de jeunes enfants de cl. exceptionnelle			1,00												1,00
	Total Educateur de jeunes enfants			5,00												5,00
C	Agent social															
	Agent social	1		1,00										1		1,00
	Agent social - C1			1,00												1,00
	Agent social principal de 1ère cl. - C3			1,00												1,00
	Agent social principal de 2ème cl. - C2			4,00												4,00
	Total Agent social	1		7,00										1		7,00

AR Prefecture										64-2022_64-DE						
		Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité		Pôle Développement durable et Transition			Pôle Ressources			Total +	Total -	Total ETP	
Filières	Cadre d'emploi	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP			
Médico-sociale		2		25,44										2		25,44
A	Infirmier en soins généraux															
	Infirmier en soins généraux			0,70												0,70
	Infirmier en soins généraux			1,00												1,00
	Infirmier en soins généraux hors cl.			1,00												1,00
	Total Infirmier en soins généraux			2,70												2,70
	Médecin															
	Médecin 1ère cl.			0,04												0,04
	Total Médecin			0,04												0,04
	Puéricultrice															
	Puéricultrice			1,00												1,00
	Total Puéricultrice			1,00												1,00
	Sage femme															
	Sage femme de cl. normale			0,70												0,70
	Total Sage femme			0,70												0,70
B	Auxiliaire de puériculture															
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale	2		9,00										2		9,00
	auxiliaire de puericulture de cl. supérieure			12,00												12,00
	Total Auxiliaire de puériculture	2		21,00										2		21,00
Police municipale										1,00						1,00
A	Chef de service de PM															
	Chef de service de police municipale									1,00						1,00
	Total Chef de service de PM									1,00						1,00
Animation				2,00												2,00
C	Adjoint d'animation															
	Adjoint d'animation			2,00												2,00
	Total Adjoint d'animation			2,00												2,00
A définir		9		8,74										9		8,74
A	Attaché ou Assistant socio éducatif															
	(vide)	1		1,00										1		1,00
	Total Attaché ou Assistant socio éducatif	1		1,00										1		1,00
B	Animateur ou Attaché															
	Un des grade Animateur, ou grade Attaché	3		3,00										3		3,00
	Total Animateur ou Attaché	3		3,00										3		3,00
C	Adjoint administratif ou Rédacteur															
	(vide)	3		3,00										3		3,00
	Adjoint technique ou Technicien															
	(vide)	2		1,74										2		1,74
	Total Adjoint technique ou Technicien	2		1,74										2		1,74
Total Permanents		14		105,14			15,00	1	1	38,93			27,75	15	1	186,82

		AR Prefecture															
		Pôle cohésion sociale et territoriale			Pôle Compétitivité et Attractivité		Pôle Développement durable et Transition écologique			Pôle Ressources			Total +	Total	Total ETP		
Filières	Cadre d'emploi	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP	+	-	ETP				
Non permanents																	
Administrative							3,00			1,00						4,00	
A	Attaché																
	Attachés territoriaux						2,00									2,00	
	Total Attaché						2,00									2,00	
B	Rédacteur																
	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux						1,00			1,00						2,00	
	Total Rédacteur						1,00			1,00						2,00	
Technique							2,00			4,00						6,00	
B	Technicien																
	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux						2,00			2,00						4,00	
	Total Technicien						2,00			2,00						4,00	
C	Adjoint technique																
	Adjoint technique									2,00						2,00	
	Total Adjoint technique									2,00						2,00	
Culturelle				1,00												1,00	
B	Assistant d'enseignement artistique																
	Assistant enseignement artistique			1,00												1,00	
	Total Assistant d'enseignement artistique			1,00												1,00	
Sociale			1												1		
C	Agent social																
	Agent social		1												1		
	Total Agent social		1												1		
Médico-sociale			2												2		
B	Auxiliaire de puériculture																
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale		2												2		
	Total Auxiliaire de puériculture		2												2		
Total Non permanents			3	1,00			5,00			5,00					3	11,00	
Total général		14	3	106,14			20,00	1	1	43,93			27,75	15	4	197,82	